COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B - 1150 BRUXELLES

V/Réf : MC/DW – 2016/123 (PU/598587)–s/919
N/Réf. : AVL/JMB/WSP-3.17/s.587
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Square de la Quiétude, 7-9
Modification des façades, isolation des deux maisons et extension arrière du n°7 (régularisation partielle).
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 2 mai 2016 sous référence, réceptionnée le 3 mai, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 11 mai 2016.

La demande concerne deux maisons unifamiliales jumelées, d'un style « moderniste vernaculaire » et datant d'après 1955. Un hêtre pourpre inscrit sur la liste de sauvegarde se situe à l'arrière du n°7. Le projet vise à régulariser des modifications apportées aux façades des deux maisons, l'extension arrière du n°7 (contemporaine de la maison) ainsi que le rehaussement de la toiture des deux maisons pour y appliquer une isolation par l'extérieur (méthode sarking), ce qui augmenterait d'environ 17cm la hauteur de faîte.
Ces travaux seront exécutés aux deux maisons donnant ainsi un aspect homogène à l'ensemble. Les modifications des façades à régulariser concernent les dimensions et l'emplacement des fenêtres et des portes, la disposition intérieure du rez (n°7), les détails de finition des façades en briques remplacées par un crépi de ton blanc, la profondeur de la construction du n°7 (60cm de plus). Ces interventions ont été réalisées à l'époque de la construction et ne soulèvent pas de remarques.
Pour ce qui concerne l'arbre inscrit sur la liste de sauvegarde, la CRMS demande de prendre toutes les mesures nécessaires lors du chantier pour que le système racinaire et la couronne du hêtre pourpre ne soient pas impactés par les travaux.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ; B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.